



## Automobile/Pratique Pollution, environnement : les véhicules de collection pourront-ils encore rouler ?



La place de l'automobile alimentent les débats sur l'écologie et la qualité de l'air dans nos villes. La multiplication des **ZFE (Zones à faibles émissions)** laisse craindre l'exclusion des véhicules de collection de certaines villes. Peut-on encore rouler en voiture de collection? Les voitures anciennes pourront-elles bénéficier de dérogations? Nous avons posé la question à Jean-Louis Blanc, président de la **FFVE (Fédération Française des Véhicules d'Epoque)**.

Par Nicolas Laperruque - 06:04 - Temps de lecture :



Jean Louis Blanc milite auprès des agglomérations pour des dérogations.

“Les **Zones à faible émission** mobilité” vous ne connaissez pas ? Elles ont été créés par la loi d'orientation sur les mobilités pour limiter les émissions du trafic routier.

Un décret du 17 septembre 2020 vient préciser les modalités d'application de la loi. Il rend obligatoire la mise en place dans le courant de 2021 de ces **zones à faibles émission** mobilité dans les territoires les plus pollués” précise Jean-Louis Blanc,

président de la **FFVE**.

### Qui est concerné?

“A ce jour, ce sont onze collectivités qui sont soumises à cette obligation : Métropole du Grand Paris, Ville de Paris, Métropole de Lyon, Grenoble-Alpes-Métropole, Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Métropole Nice-Côte d'Azur, Métropole Toulon-Provence-Méditerranée, Toulouse Métropole, Montpellier-Méditerranée Métropole, Eurométropole Strasbourg et Métropole Rouen-Normandie. Mais les autres métropoles peuvent décider d'instaurer une **ZFE** au sein de leur territoire”.

Comment cela fonctionne?

Dans ces zones, la classification et les autorisations ou non de se déplacer reposent sur le système des vignettes Crit'Air : six catégories sont ainsi créés, des véhicules peu polluants aux non classés.

C'est à dire à une extrémité, les véhicules électriques qui seront classés en Crit'air 1, aux véhicules plus anciens qui seront classés Crit'Air 5 ou même "Non classés".



véhicules de collection sont en général très bien entretenus par leurs propriétaires passionnés.

### Quel impact sur les véhicules d'époque?

Selon la **FFVE**, "Sous l'ancienne réglementation, la **FFVE** avait obtenu une dérogation à ces interdictions de circulation pour les véhicules immatriculés en collection, dès 2016 à Paris et en 2019 pour Grenoble. Pour permettre aux véhicules de collection de pouvoir continuer à rouler, et en

prévision de l'entrée en vigueur des nouvelles règles, nous avons pris contact avec les agglomérations concernées".

Quels sont les arguments en faveur d'une dérogation pour les véhicules d'époque?

"Nous représentons moins de 1% du parc roulant et nous roulons 15 fois moins que la moyenne. Les véhicules d'époque sont en grande majorité à essence. La proportion de nos véhicules particuliers diesel est inférieure à 5%.

Ces véhicules de collection sont en général très bien entretenus par leurs propriétaires passionnés. Bien réglés, leur impact en terme de particules fines et d'oxydes d'azote n'est même pas mesurable.

J'ajouterais que ces véhicules font partie intégrante du patrimoine industriel national. Ils n'ont de sens que si ils roulent." ajoute Monsieur Blanc.